

Commission d'Incorporation des Français

Jéneve du 15 Février 1948

La Commission d'Incorporation des Français s'est réunie à la Préfecture le samedi 15 février à 10 heures sous la présidence de M. le Secrétaire général de la Préfecture.

Voici présent :

M. l'Inspecteur de Travail

M. Couderc, Secrétaire de l'Union Social des Français

M. Brunner, Chef de group départemental

Président : M. Couderc C^u P^r avec Remerciements particuliers

La Commission ratifie l'incorporation
des espagnols :

Ruiz - Lopez Antonio

Rodriguez - Aguella Hyacinthe

Ortega - Galan Mariano

Sanchez - Main Louis

Durieu Henriette

de l'israélite :

Herscovici Herman, porteur en médecine, résidant à 1^{er} Flou ont le cas avoir été précédemment résolu.

La application de l'art III paragraphe A
serait appliqué au régime de droit commun les espagnols
si - après ayant atteint l'âge de 18 ans.

Mung Puleto né en 1881
M. Hernandez Alvarez né en 1886
M. Garcia Janga né en 1916 et n'ayant pas
l'âge requis pour l'incorporation mais également blé.

La Commission admet aussi au
régime de droit comme le T. E. Jony Schachin,
bléte résident à Chelouine et qui a fait la
preuve de son entrée en France en 1924.

Le Secrétaire des Etrangers réunit la
Commission du cas de l'irailite Nathan Joseph
précédemment au Centre de Kelougal. Cet étranger
obtenu un contrat de travail, comme étranger, et est
autorisé à ^{quitter le Centre et à} résider à Niellac.

Aucune autre question ne figurant à
l'ordre du jour la séance est levée à 10 H 45

Le Président,

x Un avis favorable est donné à la résiliation
T. E. Asting - Relolle José ^{Chelouine} ^{de M. Martin} ^{Barbelle} ^{abrique}
nommé au langage de l'Hygiène

Active Windows
Accédez aux p
Windows.